

COMMUNIQUE DE PRESSE

TROIS NOUVEAUX INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PIB POUR LA WALLONIE :

- L'INDICE DE SITUATION SOCIALE
- L'INDICE DES CONDITIONS DE BIEN-ÊTRE
- L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET LA BIOCAPACITÉ

Concevoir des indicateurs susceptibles de dépasser les limites du PIB pour mesurer le progrès global d'une société dans une optique de développement durable est devenu un enjeu important pour bon nombre de gouvernements et de grandes institutions aux échelles internationale, nationale, régionale et locale, qui ont initié dans ce sens d'ambitieux programmes de développement de la statistique publique.

En novembre 2012, le Gouvernement wallon a décidé de se doter d'un set d'indicateurs synthétiques complémentaires au PIB et a chargé l'IWEPS de les développer et les calculer. Parmi les indicateurs prioritaires définis par le Gouvernement wallon figurent **l'indice de situation sociale**, **l'indice des conditions de bien-être** et **l'empreinte écologique et la biocapacité** de la Wallonie. L'IWEPS présente aujourd'hui une première version de ces trois indicateurs.

L'indice de situation sociale de la Wallonie (ISS), 1^{er} exercice avril 2014 (niveau régional)

A l'instar des indices américain (Miringoff & Miringoff, 1995, 1996, 1999) et français (Boutaud, 2007, 2009; Jany-Catrice & Zotti, 2011) de santé sociale, qui l'ont inspiré, l'indice de situation sociale wallon cherche à dresser un panorama statistique de la situation sociale en Wallonie.

L'ISS wallon s'articule autour de dix dimensions généralement reconnues comme constituant des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population et représentatives de l'état de la situation sociale et des déséquilibres ou inégalités socio-économiques: la démographie, la santé, la formation et les connaissances, la culture, la sécurité, les valeurs, les revenus, l'emploi, les déséquilibres de revenus et les déséquilibres sur le marché du travail.

C'est un indice synthétique basé sur l'agrégation de 24 indicateurs clés sélectionnés dans un tableau de bord d'une centaine d'indicateurs. Il est développé en trois niveaux d'agrégation.

L'évolution annuelle de l'indice fournit un signal propre à attirer l'attention du grand public et des utilisateurs tandis que les évolutions de ses composantes permettent d'identifier les éléments qui expliquent la tendance générale.

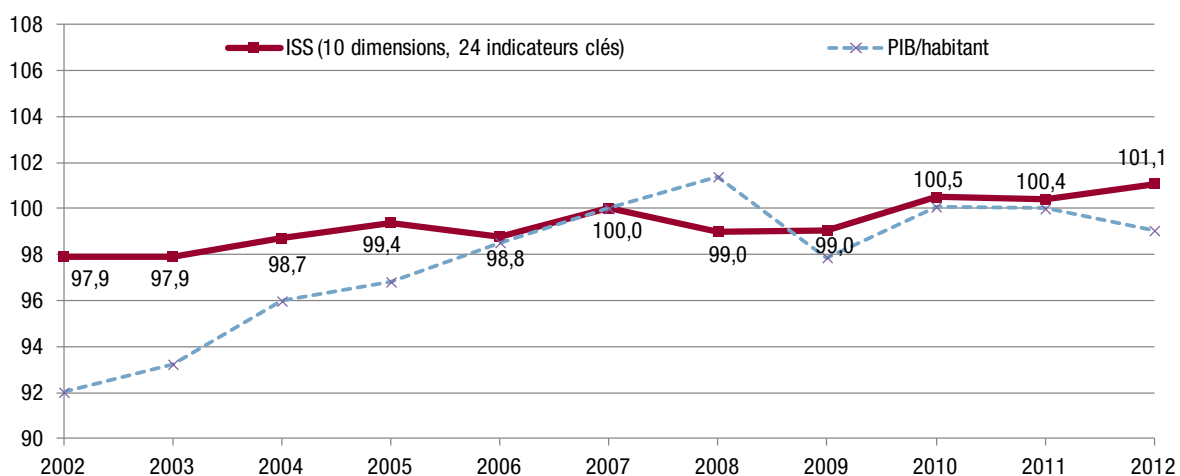
Les résultats de ce premier exercice (figure 1) montrent que de 2002 à 2005 l'ISS progresse légèrement positivement passant d'un indice de 97,9 en 2002 à 99,4 en 2005. En 2006, l'ISS diminue, puis il remonte en 2007. Après 2007, la crise de 2008 se marque avec une chute de un point de l'indice par rapport à la valeur indice de 2007. C'est la plus forte diminution sur l'ensemble de la période. En 2010, l'ISS amorce une tendance à la hausse et dépasse le niveau de 2007, qu'il maintient au cours des années suivantes.

La comparaison avec la courbe d'évolution du PIB/habitant permet d'observer trois « périodes » différentes :

- (1) la première correspond aux années de 2002 à 2005, où l'ISS augmente, suivant une plus faible pente que le PIB/habitant;
- (2) la deuxième période, de 2006 à 2010, est « chahutée » en termes d'évolution des deux indices, l'ISS réagissant plus vite que le PIB/habitant à la crise de 2008 : c'est une période d'incertitudes;
- (3) la troisième période est marquée par une stabilisation de l'ISS de 2010 à 2011 concomitante à une relative stabilisation du PIB/habitant également. Les exercices ultérieurs confirmeront ou non la poursuite de l'évolution positive de l'ISS de 2011 à 2012.

Figure 1 : Evolution de l'ISS de la Wallonie de 2002 à 2012 et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2007), 1^{er} exercice 2014

Sources : RN, IMA, DGSIE, EFT- Steunpunt WSE, Ministère FWB- AGERS, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, AWT, BSW, EVS, ICN, ONSS, EU-SILC, BNB - Calculs : IWEPS



L'indice construit est un indice synthétique, dont la force de communication est de proposer un chiffre unique et son évolution sur onze ans. Il est très important de rappeler que ce chiffre unique s'explique et se qualifie par les tendances de chacun des indicateurs qui le composent.

La méthodologie de construction est basée sur des choix raisonnés. De nombreuses analyses de sensibilité aux sélections d'indicateurs clés et aux techniques de normalisation et d'agrégation ont été réalisées pour ce premier exercice.

Ce travail a permis d'identifier des limites ou lacunes des sources statistiques exploitées, en particulier sur le thème du logement, des relations sociales et sur des déséquilibres socio-économiques. Ce premier ISS wallon ne dresse donc pas un panorama statistique complet de la situation sociale en Wallonie. Il est cependant, à ce jour, le résultat d'une riche mobilisation de sources et d'indicateurs fiables sur ce thème, en comparaison temporelle sur une période de onze ans.

L'indice des conditions de bien-être (ICBE) de la Wallonie, 1^{er} exercice avril 2014 (niveau régional et communal)

Le cadre méthodologique de cet indice a été élaboré à partir de 2009, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie et une quinzaine de communes¹ représentatives de la diversité territoriale wallonne. Il s'appuie sur la méthodologie SPIRAL (Societal Progress Indicators and Responsibilities for All) du Conseil de l'Europe qui préconise une approche endogène de la connaissance du bien-être partant des citoyens eux-mêmes et des acteurs coexistants dans un territoire donné.

¹ Communes de : Aubange, Braine-l'Alleud, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Comblain-au-Pont, Durbuy, Herstal, Marche-en-Famenne, Marchin, Mons, Nivelles, Saint-Hubert, Seneffe et Sprimont.

Dans cette perspective, le bien-être est appréhendé sur le mode énumératif par la recherche de ses multiples composantes qui entretiennent des interrelations complexes, notamment entre l'accès de tous aux moyens de vie, la façon dont les acteurs s'organisent pour assurer cet accès à tous, les équilibres ou déséquilibres personnels et sociaux qui en résultent, le sentiment de bien-être ou de mal-être que cela génère et la volonté d'engagement et de participation qui en découle.

A défaut de pouvoir couvrir, dans ce premier exercice, l'ensemble des facettes qui interagissent dans la composition du bien-être, nous convenons, pour l'heure, que la mesure proposée s'apparente davantage à une mesure des conditions de bien-être, c'est-à-dire une mesure de la qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus, générateur de conditions plus ou moins favorables à l'émergence d'un état de bien-être individuel et collectif.

Concrètement, cette mesure mobilise une grande variété d'indicateurs accessibles à l'échelle des 262 communes wallonnes. Le choix de ces indicateurs repose à la fois sur une recherche de sens et de pertinence statistique.

L'ICBE wallon est le résultat d'une agrégation simple - non pondérée - des mesures globales obtenues pour chacune des facettes qui le composent. Ces mesures sont réparties selon une structure hiérarchique à cinq niveaux : 58 indicateurs, 35 sous-dimensions, 19 dimensions, 8 familles et 1 indice synthétique.

Des précautions méthodologiques particulières ont été prises pour légitimer l'agrégation des variables : recherche d'une méthode de normalisation des variables qui permette de neutraliser des choix d'échelles de mesure (unités, origine, dispersion...); analyse des interrelations entre les variables pour comprendre les covariations, les liens, mieux isoler l'information totale véhiculée par l'ensemble des variables appartenant à une même facette, et mieux apprécier les hypothèses de compensation implicitement assumées dans la construction des agrégats ; étude de robustesse pour mesurer la sensibilité des résultats obtenus aux choix méthodologiques opérés (sélection des variables, affectation des variables aux différentes facettes).

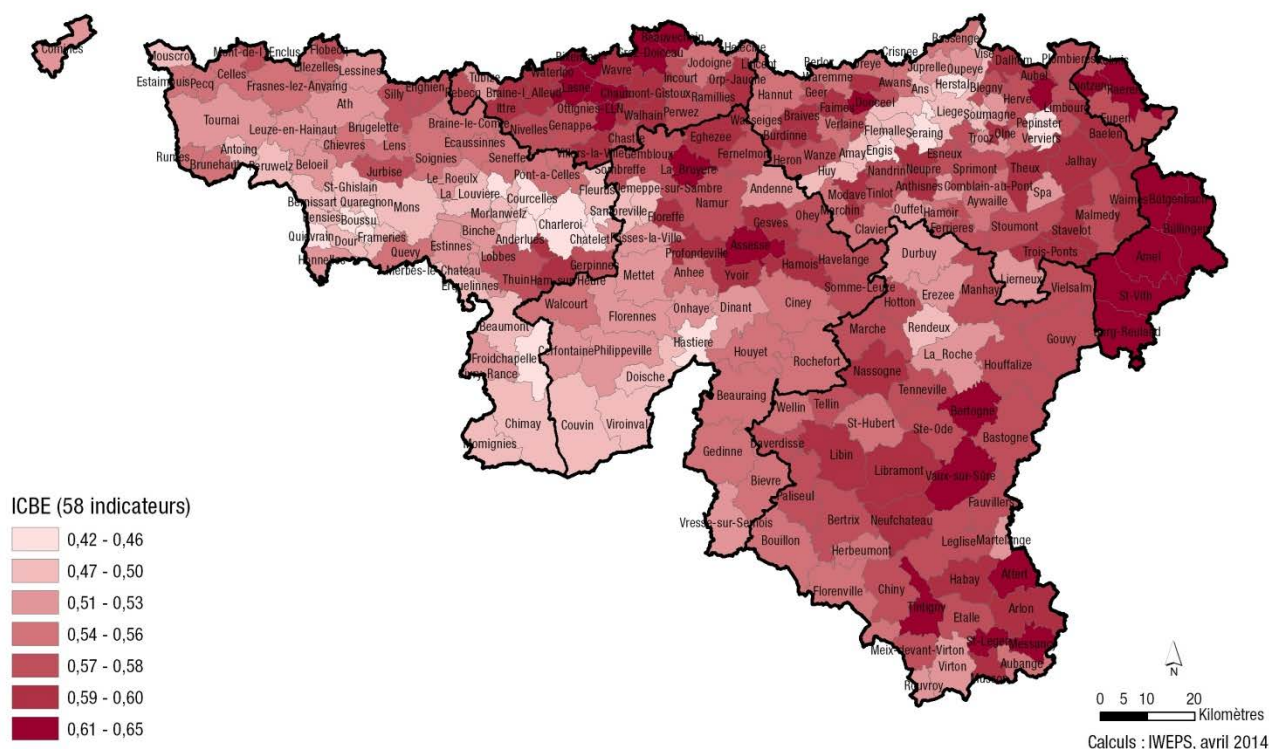
Globalement, l'ICBE se présente sous la forme d'une distribution de valeurs communales s'étendant sur une plage allant de 0,42 à 0,65 avec un score moyen régional de 0,55. Entre la commune la moins favorisée (0,42) et la commune la plus favorisée (0,65), l'écart est faible et témoigne d'une tension réelle, mais modérée entre ces deux extrêmes.

Au niveau régional, sur les huit familles qui composent l'ICBE, quatre se situent globalement au-dessus du score moyen, le « cadre de vie et l'environnement », les « équilibres personnels », les « moyens de vie » et les « équilibres sociaux ». Les quatre familles situées sous le score moyen régional (« sentiments de bien/mal-être », « relations avec les institutions », « relations personnelles » et « valeurs/attitudes - initiatives/engagement ») souffrent particulièrement d'un nombre insuffisant d'indicateurs pour les approcher correctement. C'est aussi le cas pour la famille des « équilibres personnels » cernée par deux indicateurs.

L'analyse des résultats de l'ICBE au niveau territorial permet d'identifier **trois groupes contrastés de communes** :

- 1) un groupe d'**ICBE moyen** au centre des provinces de Liège, Luxembourg et Namur ainsi que dans les franges frontalières de la France, de Rouvroy à Erquelinnes ;
- 2) un groupe d'**ICBE favorable** dans le nord du sillon industriel, mais aussi en bordure sud de celui-ci, ainsi que dans l'est de la province de Liège, c'est-à-dire la communauté germanophone (plus Waimes et moins Eupen), et l'est de la province de Luxembourg (moins Vielsalm-Gouvy-Houffalize ainsi que Martelange) ;
- 3) un groupe d'**ICBE plus faible** dans le sillon industriel et à prédominance urbaine, de Verviers à Tournai et Mouscron, seulement interrompu par Huy-Andenne, Beloeil-Péruwelz et Pecq-Estaimpuis.

Figure 2 : Représentation cartographique de la distribution communale de l'ICBE – premier exercice 2014



Au niveau communal, l'ICBE se décline de manière différente selon les dimensions qui le composent. Une commune peut très bien être en bonne position sur certaines dimensions et en mauvaise sur d'autres. Il convient donc de pouvoir nuancer l'appréciation globale que fournit l'ICBE à cette échelle territoriale en interrogeant les sous-dimensions et les indicateurs qui les sous-tendent. Il est par ailleurs intéressant de noter que ce sont, la plupart du temps, des communes différentes qui mènent les classements dans les différentes dimensions et que des communes mal classées sur l'ICBE final se révèlent performantes dans certaines dimensions.

Au final, le « top 10 » des communes de l'ICBE est : Ottignies-Louvain-la-Neuve, Amblève, Saint-Vith, Assesse, Büllingen, Grez-Doiceau, Donceel, Vaux-sur-Sûre, Attert et Tintigny.

Ce premier exercice de mesure du bien-être a permis d'identifier les limites et lacunes des sources exploitées et n'a pu couvrir l'ensemble de ses composantes, notamment les composantes individuelles et subjectives qui seront abordées dans les exercices ultérieurs au moyen d'une enquête auprès des citoyens dans les 262 communes wallonnes.

L'empreinte écologique et la biocapacité, 1^{er} exercice avril 2014 (niveau régional)

L'empreinte écologique informe de façon synthétique sur certaines pressions exercées sur le capital naturel par un individu ou un groupe en fonction de son mode de consommation et de production. Cet indicateur est souvent utilisé comme outil de communication pour sensibiliser l'opinion publique à la pression exercée par nos modes de vie sur l'environnement. Plus précisément, l'empreinte écologique (EE) comptabilise la demande de services écologiques adressée chaque année par les hommes à la nature. L'indicateur mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les matières biologiques qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources existantes.

Quant à la biocapacité (BC), elle représente la capacité des écosystèmes à fournir des matières biologiques utiles et à assimiler des déchets générés par les hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes (définition du Global Footprint Network - GFN, 2014).

Pour la Wallonie, la présente étude porte sur les années 2002 à 2012 et cherche à introduire les données les plus précises pour la Wallonie. La restriction sur cette période tient essentiellement à la disponibilité de statistiques du commerce extérieur régionalisées.

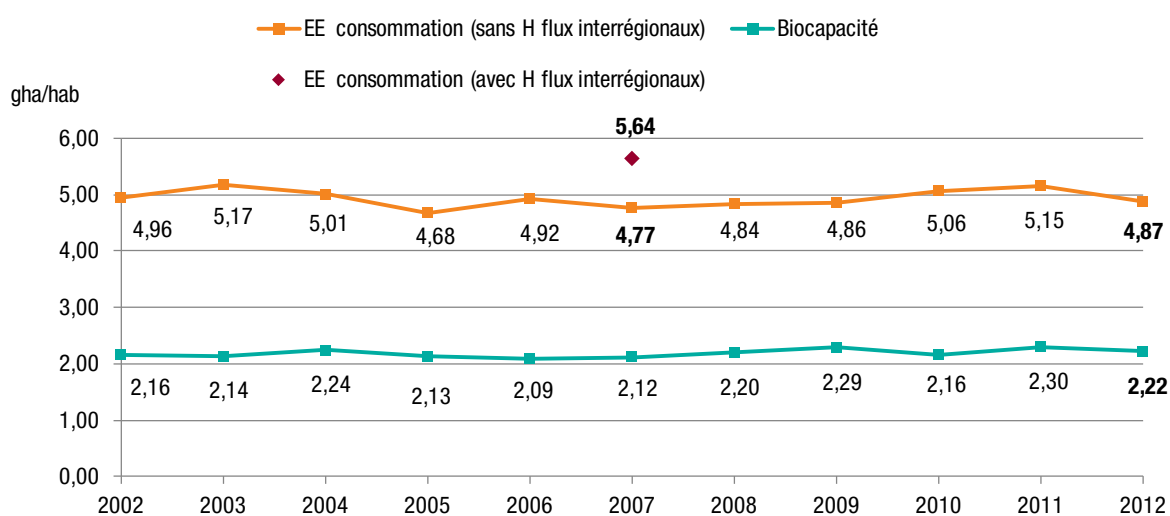
Dans un souci d'actualité, ce sont les derniers standards du GFN disponibles, ceux de 2012, qui ont été retenus dans l'exercice.

Suivant cette méthode, l'empreinte écologique de la Wallonie atteint ainsi 4,87 hectares globaux (gha) par habitant en 2012 (17,3 millions gha) alors que la biocapacité en 2012 est de 2,22 gha/hab (7,9 millions gha). Le déficit écologique de la Wallonie s'élève donc à près de 2,65 gha/hab (différence entre l'EE et la BC).

Les courbes d'évolution temporelle de l'empreinte écologique et de la biocapacité montrent de très faibles fluctuations sur cette période de onze ans.

Figure 3 : Evolution de 2002 à 2012 de l'EE de consommation et de la BC de la Wallonie (GFN2012) en gha/hab

Calculs : EcoRes, Ecolife, ICEDD



Cette méthode ne tient pas compte des flux interrégionaux entre les trois régions de Belgique. Or, pour l'année 2007, une estimation de ces flux, en termes monétaires, a été réalisée par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre de l'élaboration de matrices entrées-sorties régionales. A partir de cet exercice ponctuel, qui livre un détail sectoriel des flux d'exports et d'imports interrégionaux, et d'hypothèses complémentaires relatives au rapport entre la masse des produits et leur valeur monétaire, l'étude a permis de mettre en lumière des importations nettes interrégionales de matières supplémentaires à destination de la Wallonie. Ne pas en tenir compte conduit à sous-estimer l'empreinte écologique de la consommation wallonne selon un ordre de grandeur de 0,87 gha/hab cette année-là. En incluant ces importations interrégionales nettes, l'empreinte wallonne s'élèverait donc à 5,64 gha/hab en 2007 contre 4,77 gha/hab sans ces flux. A ce stade de l'exercice, ce résultat tenant compte des flux interrégionaux n'a pas été extrapolé au-delà de 2007.

Les résultats présentés ci-avant doivent être interprétés avec prudence en raison des difficultés méthodologiques et statistiques rencontrées. Ils font clairement état d'un déficit écologique en Wallonie, mais ce dernier pourrait s'avérer plus grand encore si les flux interrégionaux étaient pris en considération. Compte tenu de l'évolution lente des indicateurs obtenus, il est aussi délicat de conclure à une éventuelle tendance de l'EE wallonne dans le temps.

Les développements de chacun de ces trois indicateurs ainsi que les résultats des premiers exercices de calcul sont présentés dans trois rapports de recherche téléchargeables sur le site internet

<http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib-lindice-de-situation-sociale-iss>

<http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib-lindice-des-conditions-de-bien-etre-icbe>

<http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib-lempreinte-ecologique-et-la-biocapacite-de-la-wallonie>